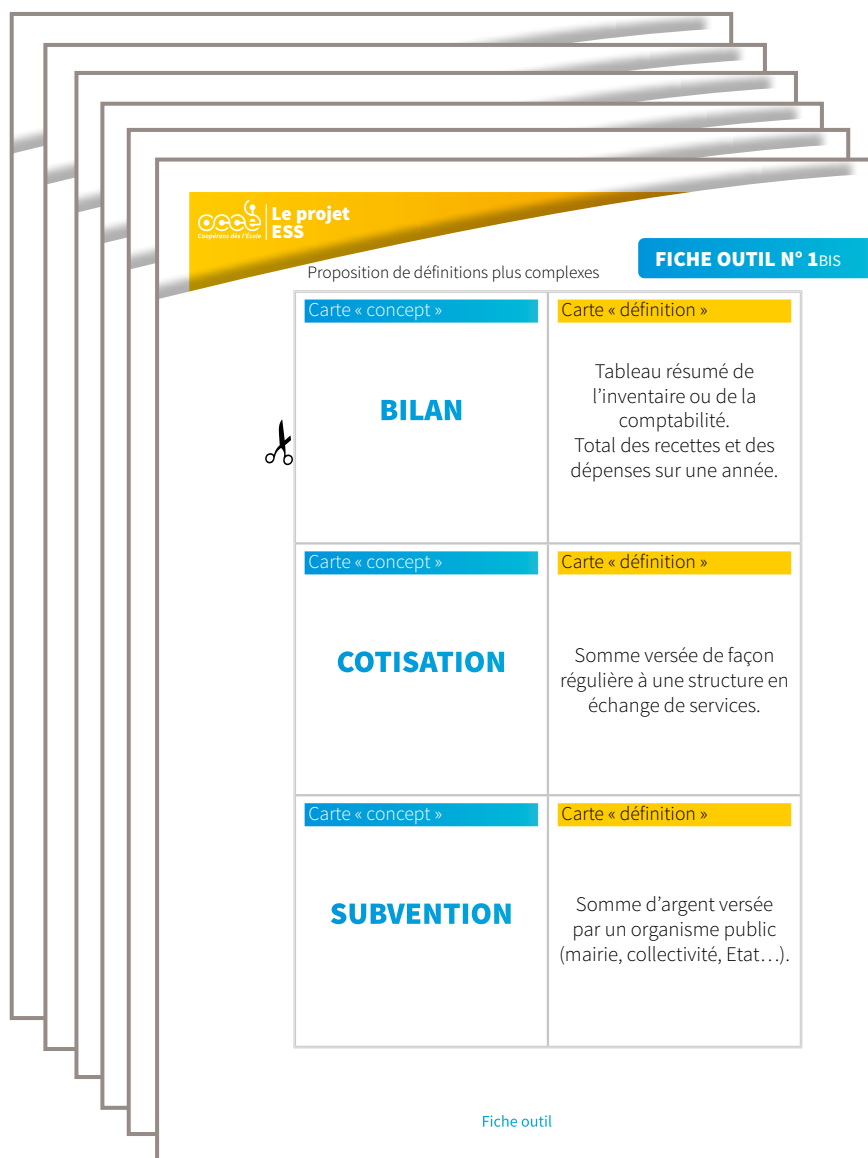


La coopérative scolaire Le projet et le conseil de coop

Quand les élèves investissent
la coopérative scolaire

FICHES OUTILS



QUESTIONNAIRE : Enquête, sur les valeurs de la coopération

Principes de l'ESS	Principes de coopération	Questions	Réponses à noter
Projet collectif	Utilité sociale, réussir ensemble	Quel est l'objectif de votre conseil de classe Avez-vous un projet commun ? Si oui lequel ?	
Liberté d'expression	Chacun apporte ses idées	Dans votre classe ou école, qui propose des idées, qui décide ? Comment ?	
Une personne, une voix	Démocratie	Comment choisissez-vous vos solutions ? Qui choisit ?	
Responsable collectivement	Autonomie et solidarité	Comment faites-vous pour organiser la mise en œuvre des solutions retenues ?	
Défendre ses idées et respecter les opinions des autres	Respect de l'autre et de ses idées	Que font les personnes qui n'étaient pas d'accord avec la solution retenue ?	

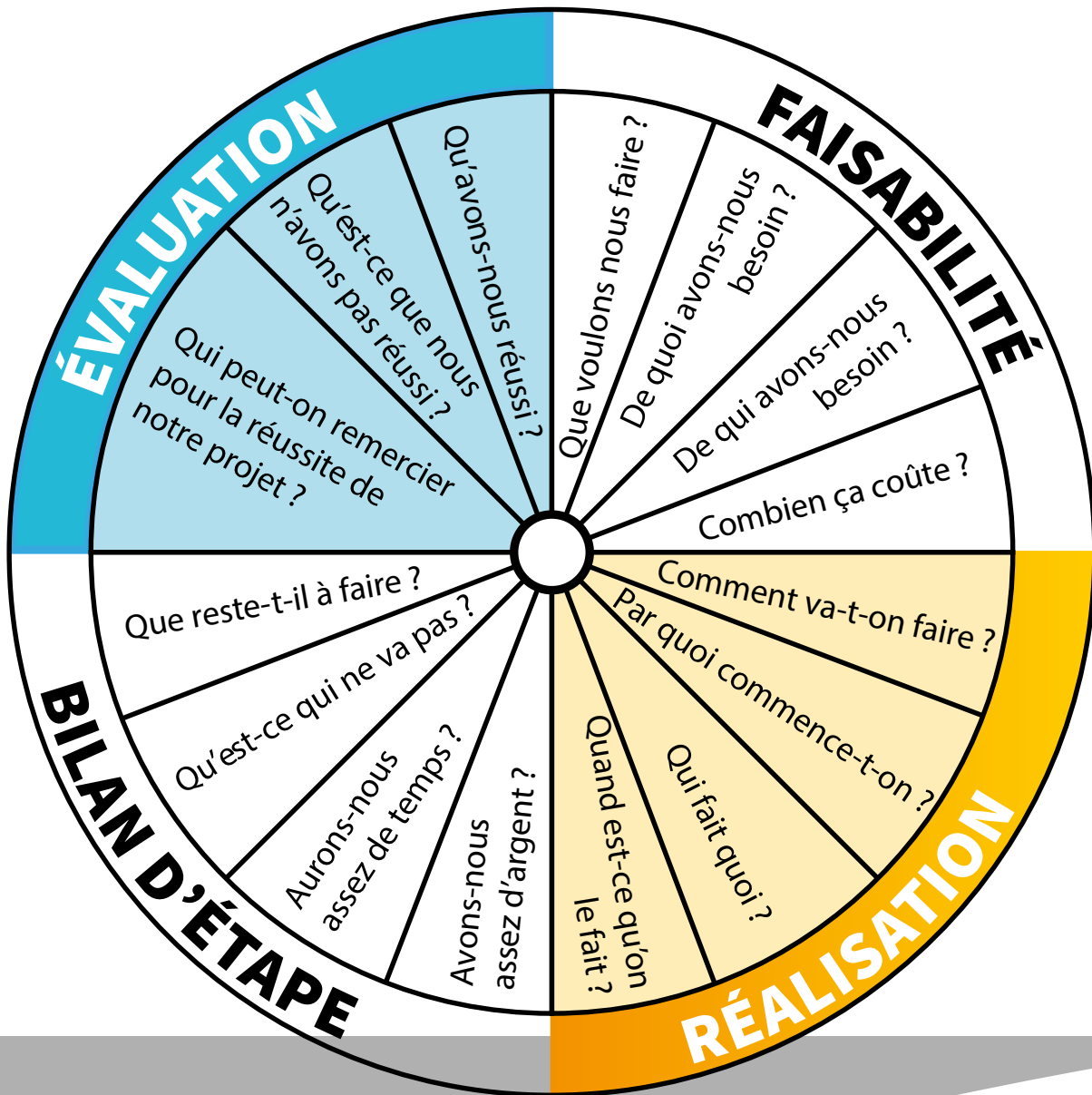
QUESTIONNAIRE : Rencontrer une structure de l'ESS

Principes de l'ESS	Principes de coopération	Questions	Réponses à noter
Projet collectif	Utilité sociale, réussir ensemble	Quel est le projet commun de votre structure ?	
Liberté d'expression	Chacun apporte ses idées	Dans votre structure, qui propose des idées, qui décide ? Comment ?	
Une personne, une voix	Démocratie	Comment choisissez-vous vos solutions ?	
Responsable collectivement	Autonomie et solidarité	Comment faites-vous pour organiser la mise en œuvre des solutions retenues ?	
Défendre ses idées et respecter les opinions des autres	Respect de l'autre et de ses idées	Que font les personnes qui n'étaient pas d'accord avec la solution retenue ?	

Les principes de l'ESS et leurs applications au sein de la coopérative scolaire

PRINCIPES DE L'ESS	PRINCIPES DE COOPÉRATION	QUESTIONS GÉNÉRALES	CRITÈRES	EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE AU SEIN DE LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE
Projet collectif	Utilité sociale, réussir ensemble	Quel est le projet commun de votre structure ?	- Intérêt et bénéfice pour chacun - Conscience et respect des biens communs - Amélioration de l'environnement	- Gestion de la cour de récréation, jardin partagé ... - Environnement naturel mais aussi humain
Liberté d'expression	Chacun apporte ses idées	Dans votre structure, qui propose des idées, qui décide ? Comment ?	- Propositions de tous - Prise de parole de chacun - Débat - Discussion philosophique	- Activités Agenda coop (gestion des émotions, estime de soi ...) - Débats, échanges, discussions
Une personne, une voix	Démocratie	Comment choisissez-vous vos solutions ?	- Décision lors d'un conseil de coopérative - Processus de décision par un vote ou au consensus - Arbitrage accepté	- Conseil de coop (Annexe N°9) (Annexe N°10)
Responsable collectivement	Autonomie et solidarité	Comment faites-vous pour organiser la mise en œuvre des solutions retenues ?	- Entraide, prendre en compte les ressources de chacun - Prise en compte des difficultés et des compétences de chacun (les élèves en difficultés pourront être accompagnés par ceux qui savent faire (tutorat, aide, entraide) (Annexe N°11) - Partage des tâches et implication de chacun - Distribution des rôles et échanges - Adaptation du projet	- Ne pas « cantonner » les élèves aux mêmes rôles - Donner de la souplesse au projet en prenant en compte la réalité du terrain, des forces vives afin d'éviter le sentiment d'échec
Défendre ses idées et respecter les opinions des autres	Respect de l'autre et de ses idées	Que font les personnes qui n'étaient pas d'accord avec la solution retenue ?	- Ecoute mutuelle - Respect des avis - Résolution non violente des conflits - Bilan / Evaluation du projet - Critique constructive	- Communication non violente - Messages clairs - Médiation par les pairs - Imposer des pauses réflexives tout au long de la construction du projet - Critique constructive

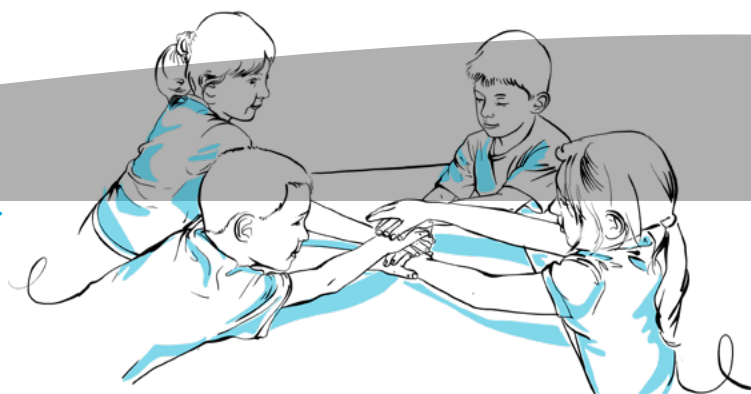
La roue des projets



Document issu de MON AGENDA COOP- Guide pédagogique : une publication de l'Office Central de la Coopération à l'école
 | www.occe.coop | agenda.occe.coop

Rendre les enfants acteurs de projets

(Durée 20 mn)



Démarche

1. A partir de vos questionnements, faire un tour de table et lister sur une affiche les idées des enfants.
2. Chacun vient cocher son idée préférée.
3. Retenir les trois idées qui emportent le plus d'adhésion.
4. Les idées retenues seront mises à l'ordre du jour du conseil de coopérative en s'aidant du schéma page 1.

Nos conseils : sur le même principe, des microprojets peuvent être mise en œuvre sur la journée, sur la semaine.

Etape du projet

Faisabilité	Réalisation	Bilan d'étape	Evaluation
Que voulons-nous faire précisément (titre du projet) ?	Comment va-t-on faire ?	Que reste-t-il à faire ?	Qu'avons-nous réussi ?
De quoi avons-nous besoins ?	Par quoi commence-t-on ?	Qu'est ce qui ne va pas ?	Qu'est-ce que nous n'avons pas réussi ?
De qui avons-nous besoin ?	Qui fait quoi ?	Aurons-nous assez de temps ?	Qui peut-on remercier pour la réussite de notre projet ?
Combien ça coûte ?	Quand est-ce qu'on le fait ?	Avons-nous assez d'argent ?	Avons-nous respecté le budget initial ?



Réflexion

« Permettre d'avoir un espace collectif de parole »

Objectifs :

Imaginer, discuter, décider, appliquer, organiser, agir.

Matériel :

- Annexes
- Sablier, horloge, papier, stylos, ordinateur, bâton de parole, espace dédié pour affichage
- Support de compte-rendu
- Tout document facilitant la mise en place du conseil

Lieu :

Classe ou toute autre salle : la disposition en cercle facilite la communication (tout le monde se voit)

Durée :

15 min ou plus en fonction de l'ordre du jour



Le conseil de coop de la classe



Pour penser et agir ensemble

Le conseil de coop est un dispositif qui permet la concertation et la prise de décision. Il répond à un besoin de la classe qui souhaite mettre en œuvre un ou des projets de façon coopérative.

Il permet aux élèves de développer la participation, l'engagement, d'entrer dans l'apprentissage de l'exercice de leurs droits et de la citoyenneté.

Par quoi commencer ?

Il est possible de débiter simplement avec un projet coopératif pour lequel l'enseignant est prêt à associer les élèves : l'organisation d'une sortie, du journal de la classe, de jeux de récréation etc.

Quelle organisation ?

Le conseil de coop est inscrit à l'emploi du temps dans le cadre de l'EMC.

L'organisation peut prendre plusieurs formes en fonction de l'âge des élèves, des besoins de la classe. Elle évolue en fonction des pratiques, du vécu, de la période de l'année... Un conseil de septembre ne ressemblera pas à un conseil de juin.

Il est important de poser un cadre sécurisant avec des règles simples et claires. L'enseignant peut à tout moment arrêter ou recentrer les débats.



Les règles d'or

À rappeler au début de chaque conseil

- **Ce qui est dit ou fait ne blesse pas ("Pas de moquerie").**
- **Chacun a le même droit à la parole donc a le devoir d'écoute.**
- **L'élève qui ne respecte pas ces règles peut voir son droit de parole suspendu pour un temps donné.**

ENVIE DE VOUS LANCER ?

Votre association départementale OCCE peut vous accompagner !



L'animation des débats

Quel rôle pour l'enseignant ?

Il fait partie intégrante du conseil. Il pose le cadre, en est garant, puis impulse, facilite, régule, reformule, accompagne le groupe, veille à ce que chaque élève trouve sa place.

Et pour les enfants ?

Au départ, c'est l'enseignant qui anime. L'implication des enfants dans le conseil se fera de façon progressive.

Petit à petit, ils pourront prendre des responsabilités dont il faudra ensemble construire les compétences attendues. Elles vont s'acquérir en faisant, en observant, ou en tutorat avec un autre élève.

Exemples de responsabilités : animation, distribution de la parole, observation des prises de paroles, secrétariat, reformulation, gestion du temps, de la trésorerie, etc.

L'ordre du jour

Il est fixé en amont : à la fin du conseil précédent, ou bien il est établi par un « bureau » composé de l'enseignant et des élèves chargés des responsabilités à partir des propositions de la classe. Il est affiché dans la classe en début de conseil.

La prise de décision

Important ! prendre le temps de l'argumentation et de décider ensemble sans se précipiter.

Attention à l'utilisation systématique du vote ! Il est essentiel que les élèves découvrent, inventent, diverses manières de décider ensemble afin que les minorités puissent s'exprimer et se sentir reconnues.

Il n'est pas obligatoire d'attendre que tout le monde soit d'accord. On peut juste essayer une proposition pendant un temps donné et la valider (ou pas) ensuite.

Le compte-rendu

Il est conservé dans le cahier du conseil et peut être affiché.

Le bilan

A la fin du conseil il est important de prendre le temps d'une pause réflexive sur la façon dont s'est passée la séance à partir d'indicateurs déterminés (ex : prise de parole, temps de parole, écoute, ressenti etc.).

Une clef de la réussite ?

La régularité (1 fois par semaine ou tous les 15 jours minimum).

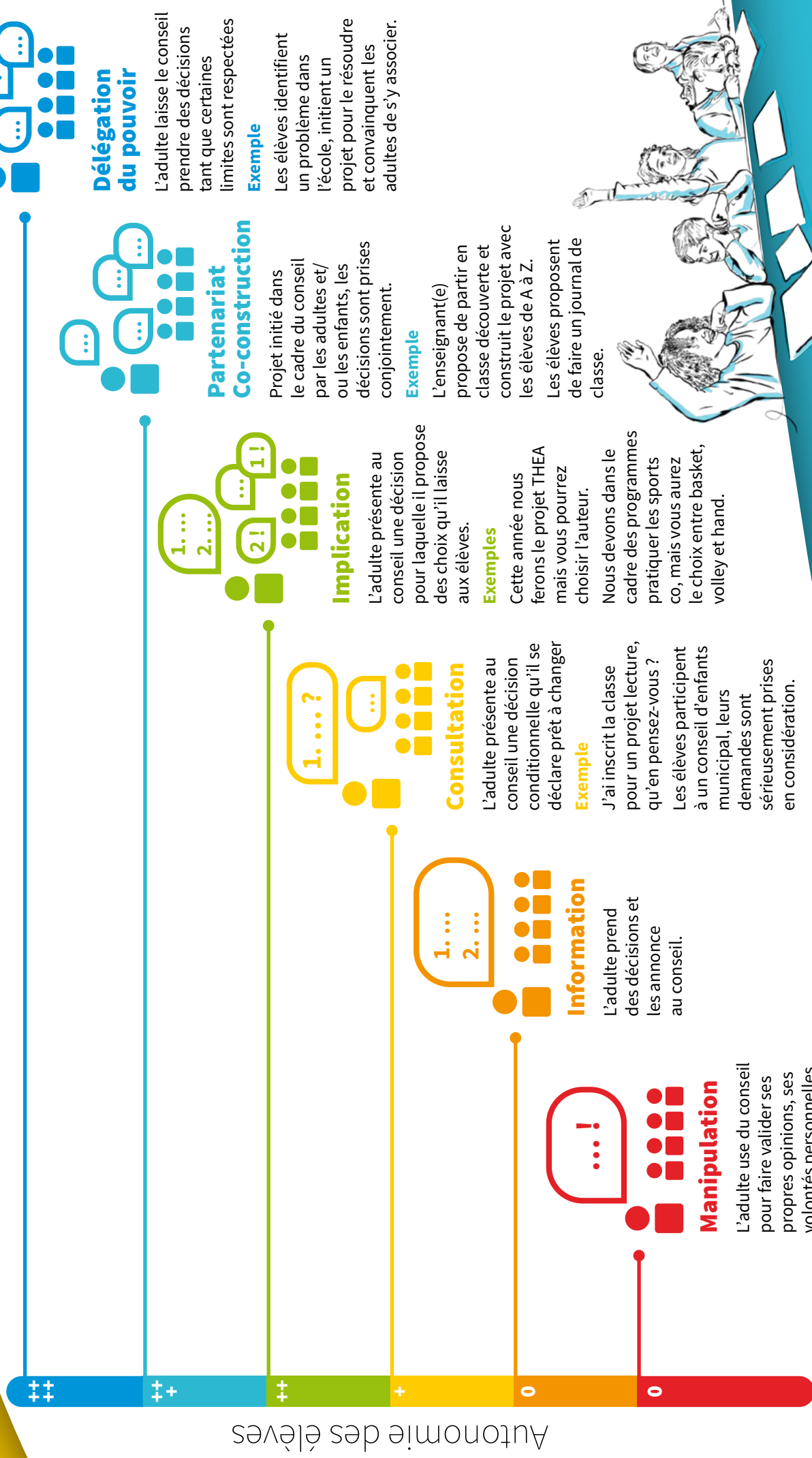
À NOTER :

Pour enrichir la réflexion, il sera possible de proposer en amont ou aval du conseil des temps de débats, bilans etc.

La gestion des conflits interpersonnels, quand ils ne concernent pas toute la classe, sera faite en dehors du conseil avec des outils tels que le message clair.

Le conseil de coop

Échelle de participation des élèves



Le conseil de coop

POURQUOI ORGANISER UN CONSEIL DE COOP ?

- Pour organiser et gérer un projet, une sortie du début à la fin,
- Pour prendre des décisions collectives,
- Pour débattre, discuter, échanger, argumenter.



Modalité d'organisation :

- L'espace : les élèves doivent tous se voir (privilégier une disposition en cercle).
- L'ordre du jour correspond au 3 premières propositions du cahier de l'ODJ. Il est préalablement écrit et affiché.
- Un « coin » dédié au matériel du conseil de coop est identifié.

Vérifier que nous disposons bien du matériel suivant :

- ☐ Un classeur avec les comptes rendus de séances
- ☐ Un cahier ou une boîte à idées pour proposition de l'ODJ
- ☐ L'affiche conseil de coop pour la classe
- ☐ Les règles du conseil de coop
- ☐ Le dispositif de construction de l'ordre du jour
- ☐ La feuille de compte rendu de réunion
- ☐ La liste des décisions prises
- ☐ La comptabilité de la coopérative ou d'un projet
- ☐ Les chevalets des rôles
- ☐ La roue des projets



Le conseil de coop $\frac{1}{2}$ L'ordre du jour

Cette fiche est destinée à vous accompagner dans la mise en place ou l'amélioration du conseil de coop dans votre classe.

Le conseil de coopération implique la constitution d'un ordre du jour participatif (c'est la démocratie en actes).

Au préalable, il sera nécessaire que l'enseignant réfléchisse à ce qu'il décide de laisser au choix des élèves.

Il existe différentes façons de procéder pour constituer l'ordre du jour.

Sa préparation en amont est essentielle et les modalités sont discutées et établies au sein du conseil.

Il doit être accessible à tous, tout au long de la durée entre deux conseils.

Chaque élève qui en a envie a le droit de déposer un point à mettre à l'ordre du jour, que ce soit grâce à un système de boîtes ou à une affiche, accessibles tout le temps.

Le journal mural (ou le mur de post-it)

Avec ce système, les propositions sont visibles par tous. Dans les deux systèmes, le bureau du Conseil peut faire le tri et hiérarchiser les différents points à traiter.



Le conseil de coop 2/2

L'ordre du jour



Quels points abordés à l'ordre du jour ?

Pendant le temps du conseil, on traite de questions qui concernent la classe.

- Les problèmes relationnels peuvent être traités en conseil mais il existe d'autres outils pour cela (par exemple les messages clairs, la médiation par les pairs).
- Il est primordial de proposer, de concevoir, de mettre en œuvre, d'évaluer des projets avec les élèves. L'outil de l'Agenda Coop, la Roue des Projets peut être un guide intéressant pour le suivi de ces différentes étapes.



- À l'ordre du jour peuvent figurer des points qui concernent le fonctionnement du conseil lui-même. Par exemple ajouter un rôle au conseil ou une autre catégorie à l'ordre du jour.

La constitution de l'ordre du jour du conseil de coopération avec les élèves devient alors un moyen de favoriser leur participation.

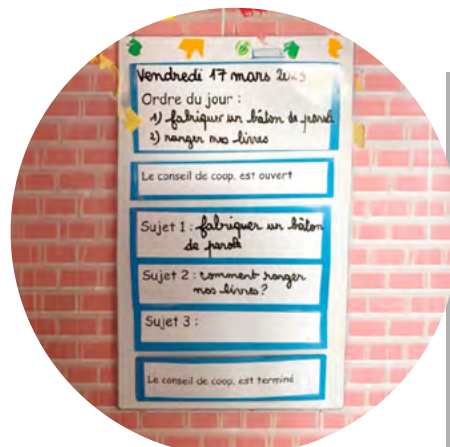
Les boîtes

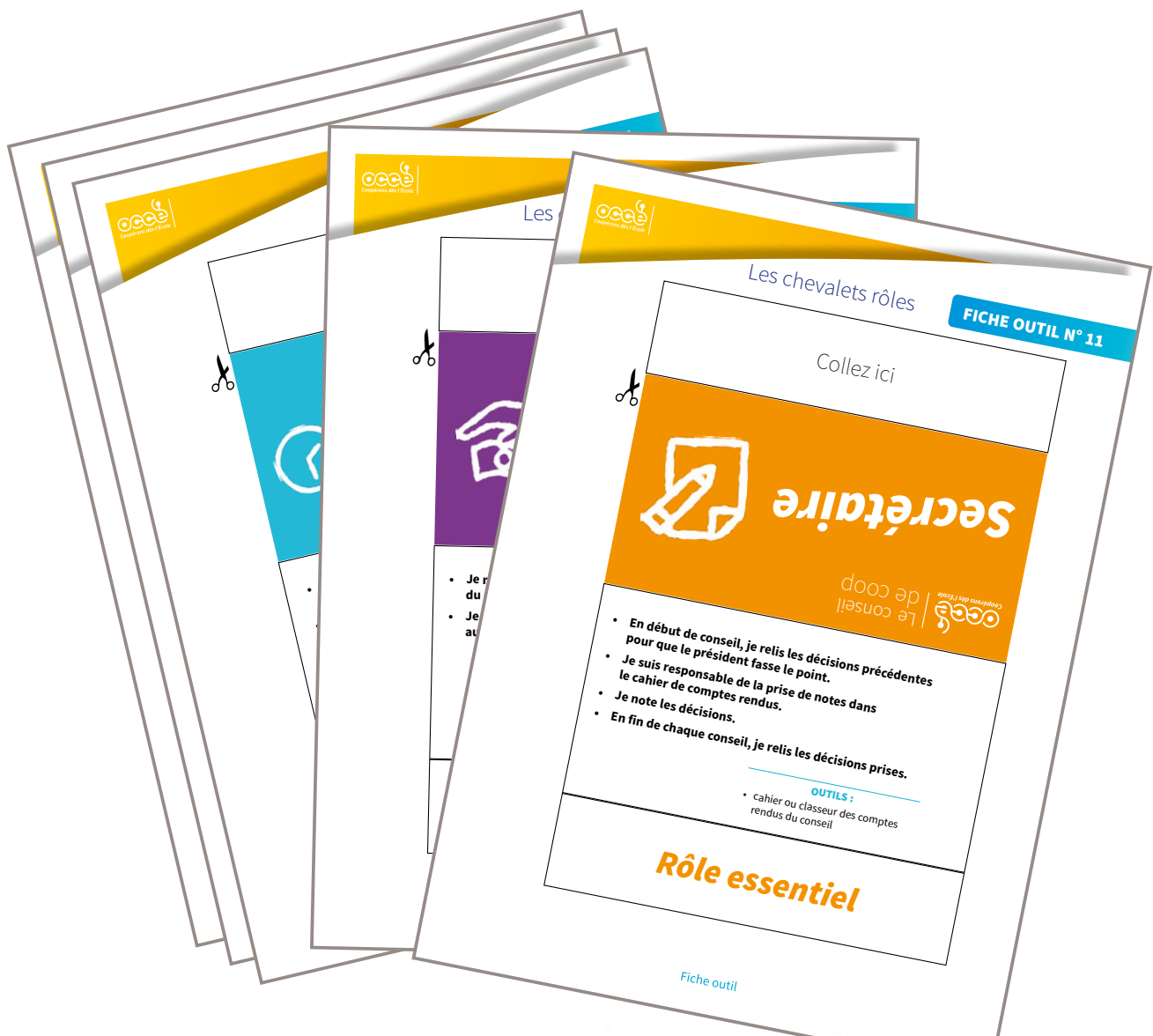
Avec ce système, les élèves ne voient pas ce qui a été déposé pour l'ordre du jour.



En maternelle ou en CP

Les points à l'ordre du jour peuvent aussi être préparés en amont à partir d'une dictée à l'adulte ou faire l'objet d'une discussion collective.





Compte-rendu

Ecole :	CONSEIL DE COOP		Date :	
Bureau du conseil de coop : Président : Secrétaire : Trésorier :	Ordre du jour			
Exposé des questions à l'ordre du jour	DÉCISIONS PRISES	Réalisé	En cours	Non réalisé